

# Pacte sur le climat

## Les Alpes : vers une région modèle pour la protection du climat

Les Alpes, en raison de leurs prédispositions géographiques, sont touchées de manière particulièrement dure par les conséquences du changement climatique. Si on est encore loin d'une politique climatique alpine durable, un renversement de tendance est cependant possible. La clé de l'atténuation du réchauffement climatique réside dans notre gestion de l'énergie. Les Alpes offrent de bonnes opportunités pour contrer les causes et les conséquences de ce changement à l'aide de stratégies de développement durable. Elles ont ainsi une chance réelle de devenir une région modèle en matière de lutte contre le changement climatique.

**Nous, les organisations, institutions et réseaux signataires du présent pacte, qui avons notre siège dans les Alpes ou dont le travail concerne intensivement les Alpes, invitons les parties contractantes de la Convention alpine à faire des Alpes une région modèle pour la lutte contre le changement climatique. Le plan d'action climat, qui doit être adopté par la Xème Conférence alpine (conférence ministérielle) en 2009 en France, offre une occasion unique d'y parvenir.**

Nous exigeons en particulier des stratégies d'atténuation du changement climatique dans les domaines de l'énergie, des transports et du tourisme. En font partie :

- L'adaptation des réglementations relatives à la construction afin de généraliser la mise en oeuvre du standard des constructions passives pour les nouveaux bâtiments, des prescriptions énergétiques strictes pour les rénovations et le soutien financier des rénovations de bâtiment ;
- L'amélioration de l'efficacité de la production énergétique grâce à l'extension et/ou la modernisation des centrales hydroélectriques existantes, tenant simultanément compte de mesures d'accompagnement écologiques ;
- L'élaboration participative d'une vision énergétique pour les Alpes afin de faire émerger un consensus sur une gestion future durable de l'énergie dans l'espace alpin ;
- Des coopérations de transports dans les agglomérations et grandes ceintures de l'espace alpin ;
- L'introduction d'un système de gestion des transports pour toutes les Alpes, par exemple sous la forme d'une « bourse de transit alpin » pour transférer le trafic de transit de marchandises de la route vers le rail ;
- La prise en compte adéquate des Alpes dans la modification de la directive européenne sur la taxation des poids lourds : l'augmentation des droits de péage suite à la prise en compte de tous les coûts engendrés par la circulation des poids lourds doit supprimer la distorsion de concurrence existante, réduire la quantité de marchandises transportées et opérer un transfert à destination du rail ;

Pacte sur le climat Les Alpes : vers une région modèle Page 2

- L'introduction pour l'ensemble de l'espace alpin d'une limitation de vitesse de 100 km/h sur les autoroutes et de 80 km/h hors agglomération pour les véhicules particuliers ;
- Le soutien à la création de 100 forfaits touristiques attractifs, couvrant tant l'accès que les déplacements une fois sur place des touristes sans moyens de transport motorisés individuels ;
- L'élaboration commune de critères pour des activités touristiques respectueuses du climat et la vérification des politiques de financement existantes : pas de promotion touristique sans mesures de lutte contre le changement climatique !

Nous exigeons en outre des stratégies d'adaptation visant à maîtriser le changement

climatique, en particulier :

- La délimitation généralisée de zones à risques et leur prise en compte dans la délimitation des zones urbanisables, afin d'empêcher par la suite toute nouvelle construction dans les zones à risques ;
- La création d'un réseau écologique dans les Alpes afin de permettre la migration des animaux et des plantes qui, à défaut de moyens de migration, disparaîtraient à cause du changement climatique ;
- L'intégration d'un choix d'essences adaptées à la station dans les programmes forestiers nationaux et la promotion du remplacement des monocultures d'épicéas par des forêts naturelles ;
- La certification de toutes les forêts de l'espace alpin selon les dispositions d'un système de certification reconnu et la définition commune de critères stricts menant à une certification reconnue dans toutes les Alpes ;
- L'élaboration d'inventaires d'enneigement pour les régions et les communes qui fournissent des renseignements sur leur consommation d'eau et d'énergie, comme bases pour la compatibilité d'installations d'enneigement supplémentaires, et l'abandon du subventionnement des canons à neige ;
- L'abandon de la réalisation de nouvelles infrastructures en zone glaciaire et dans des espaces naturels préservés ;
- L'élaboration d'une stratégie panalpine pour une gestion durable des cours d'eau et des habitats associés afin d'empêcher qu'une utilisation accrue désordonnée de l'énergie hydraulique ait un impact négatif sur la nature et le paysage.

Nous exigeons de plus des activités dans les domaines de l'information, de la formation et de la recherche, en particulier :

- Une campagne panalpine d'information et de sensibilisation menée par le Secrétariat permanent de la Convention alpine en étroite collaboration avec les parties contractantes et les organisations observatrices, sur les connaissances existantes en matière de répercussions du changement climatique ainsi que sur les mesures d'atténuation et d'adaptation possibles et nécessaires ;
  - Un concours bien doté récompensant une gestion exemplaire du climat ;
- Pacte sur le climat Les Alpes : vers une région modèle Page 3
- Des activités accrues du Système d'Observation et d'Information des Alpes SOIA de la Convention alpine dans le cadre de l'harmonisation et de l'élaboration d'un aperçu complet sur la recherche en cours dans le domaine du climat.

Afin de garantir la mise en œuvre du plan d'action climat de la Convention alpine, nous exigeons la création d'un fonds alpin de lutte contre le changement climatique.

**En ce sens, nous, les organisations, institutions et réseaux signataires du présent pacte, invitons les parties contractantes de la Convention alpine à adopter, à l'occasion de la Xème Conférence alpine, un plan d'action pertinent visant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans les Alpes et la création d'une région modèle pour la lutte contre le changement climatique.**

**Nom de l'organisation/institution/réseau :**

.....

**Adresse :**

.....

**Nombre de membres (si le nombre est inconnu, indiquez une estimation)**

.....

**Signataire (nom, prénom et fonction) :** .....

**Datum:** .....

**Signature et tampon :** .....

Organisations, institutions et réseaux sont appelés à signer le « Pacte sur le climat pour les Alpes » et à renvoyer le document signé par e-mail (international@cipra.org) ou par fax (+423 237 40 3) à la CIPRA.

# Le réseau de communes signe le pacte sur le climat

22/12/2008

L'un des principaux points débattus pendant la 36ème session du Comité directeur du réseau de communes " Alliance dans les Alpes " le 21 novembre à Appiano/I a été le " Pacte sur le climat - Les Alpes : vers une région modèle pour la lutte contre le changement climatique ", initié par CIPRA International.

Ensemble pour que les Alpes deviennent une région modèle pour la lutte contre le changement climatique - le Réseau de communes soutient le pacte sur le climat de la CIPRA.



Un texte qui énonce entre autres :

Nous, les organisations, institutions et réseaux signataires du présent pacte, qui avons notre siège dans les Alpes ou dont le travail concerne intensivement les Alpes, invitons les parties contractantes de la Convention alpine à faire des Alpes une région modèle pour la lutte contre le changement climatique. Le plan d'action climat, qui doit être adopté par la Xème Conférence alpine (conférence ministérielle) en 2009 en France, offre une occasion unique d'y parvenir.

Le Comité directeur a décidé à l'unanimité la signature du pacte sur le climat par le réseau de communes. Joël Giraud, qui y représente la France, a expressément souligné que les communes du réseau doivent assumer la responsabilité qu'elles ont en tant que communes exemplaires et adopter une vision à long terme. Le Comité directeur a également discuté de la " Convention des maires " : suite à l'adoption par le Conseil de l'Europe d'un ensemble de mesures relatives à l'énergie et à la lutte contre le changement climatique, l'UE est tenue de réduire unilatéralement ses émissions de CO2 de 20 % d'ici à 2020, grâce à une augmentation de 20 % de son efficacité énergétique et à une hausse de 20 % de la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique. L'adhésion d'un maximum de communes à la " Convention des maires " soutient cet engagement, voire en force la mise en œuvre.

Si votre commune s'engage fortement en faveur de la lutte contre le changement climatique, vous pouvez signer le pacte sur le climat et adhérer à la Convention.

Le pacte peut être téléchargé sur notre page d'accueil [www.alliancealpes.org](http://www.alliancealpes.org). Une fois signé, envoyez-le à CIPRA International, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan. L'adhésion à la Convention requiert une résolution du conseil municipal. Vous pouvez l'adresser par mail à l'adresse suivante : [TREN-COVENANT@ec.europa.eu](mailto:TREN-COVENANT@ec.europa.eu). Pour plus d'informations et le texte de la Convention, rendez-vous sur <http://ec.europa.eu/energy/sustainable/covenant> (en).

**Actions sur le document**